

# Chapitre 6

## Conclusion

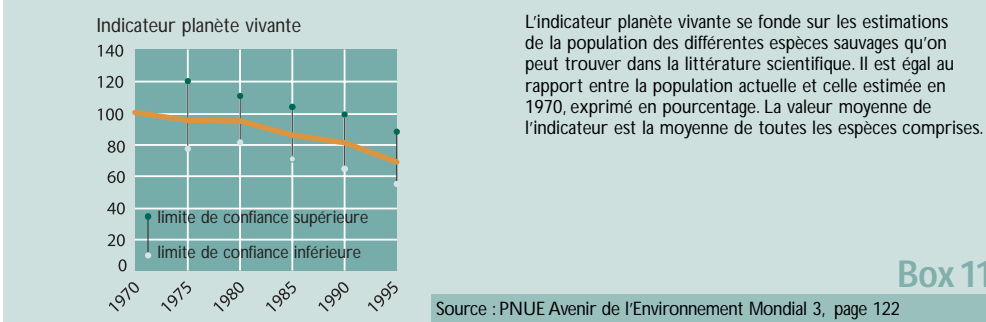
72





Au-delà de la reconnaissance leurs complémentarités mutuelles, le PNUE et la société civile doivent garder à l'esprit que de très réels et critiques enjeux sont à relever : les tendances environnementales sont extrêmement préoccupantes. En 2002, dans son rapport GEO3, le PNUE estimait que la perte nette en superficie forestière était de 9,4 millions d'hectares par an (la superficie de la France et de l'Angleterre sur une période d'environ dix ans) pendant les années 1990 ; que le taux de perte de biodiversité avait atteint un niveau record et que les émissions de gaz à effet de serre, le dioxyde de carbone en particulier, continuaient à augmenter.

### La biodiversité mondiale a diminué de 30% entre 1970 et 2000



Box 11

Toutes les parties concernées s'accordent pour dire que l'amélioration significative des conditions d'existence de centaines de millions de personnes de par le monde est une condition nécessaire au changement des alarmantes tendances environnementales, en particulier dans les pays en développement.

### 1,2 milliard de personnes survivent avec moins d'1 US\$ par jour



Box 12

Selon le Rapport sur le développement humain du PNUD 2003, la dégradation des sols touche plus de 2 milliards d'hectares et nuit ainsi à l'existence du milliard d'individus qui vivent sur ces zones arides. 1,7 milliards d'êtres humains, soit un tiers de la population du monde en développement, vivent dans des pays qui subissent un stress hydrique. Les quelques 900 millions de pauvres vivant dans des zones rurales tirent la majeure partie de leur moyen d'existence directement de leur environnement naturel. Dans les pays pauvres, jusqu'à un cinquième des maladies peuvent être imputées à des facteurs environnementaux.

La société civile et le PNUE doivent collaborer afin d'arriver à changer positivement cet état de choses. Les objectifs de la Déclaration du millénaire des Nations Unies forment le cadre général de cet engagement.





## Les objectifs de développement du millénaire

L'environnement mondial et l'humanité doivent relever l'important défi de réduire la pauvreté et de développer la planète de façon durable. Toutes les parties concernées s'accordent à dire qu'il y a un nombre minimum de démarches cruciales à entreprendre pour améliorer les conditions de vie de millions de personnes de par le monde. Les huit objectifs de développement du millénaire (ODM) ([www.un.org/millennium](http://www.un.org/millennium)) jouent un rôle central en la matière. Ils constituent une série d'engagements de la part des gouvernements du monde qui doivent être honorés pour 2015.

L'objectif 7, qui est d'« assurer un environnement durable », revêt une importance particulière pour le PNUE. Il comporte trois objectifs majeurs :

- Intégrer les principes du développement durable dans les politiques nationales et les programmes nationaux ; inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources ;
- Pour 2015, réduire de moitié le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable ;
- Pour 2020, améliorer considérablement la vie d'au moins 100 millions d'habitants des taudis.

Box 13

Les modes opératoires de ce cadre global, ont été négociés lors que du Sommet mondial sur le développement durable où les gouvernements sont arrivés à un accord quant aux mécanismes de mise en œuvre de l'Action 21. Le Plan de mise en œuvre de Johannesburg souligne l'importance des partenariats (voir le chapitre 3) et de la dimension régionale de leur mise en œuvre (voir le chapitre 4).



Pour 2020, avoir considérablement amélioré la vie d'au moins 100 millions habitants des taudis

Au SMDD, la CNUDD a affirmé son rôle central quant au suivi de la mise en œuvre de l'Action 21 aux niveaux national et régional. De même, pour le PNUE, la dimension nationale et régionale de son travail prend de plus en plus d'importance. L'émergence de plans d'action régionaux (tels que le Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et l'Initiative d'Amérique et des Caraïbes pour le développement durable), encouragent l'engagement politique de la société civile dans les processus régionaux.

A l'aube de ce nouveau millénaire, la société civile a émergé en tant que vrai partenaire aussi bien au niveau de la gouvernance mondiale que dans la mise en œuvre de programmes. Les gouvernements ont pris des engagements proactifs ainsi que plusieurs décisions qui soulignent leur détermination de voir la société civile être associée à la gouvernance (thème principal du chapitre 2) et à la mise en œuvre (thème principal du chapitre 3) du programme de travail du PNUE.

Une communication transparente et claire entre la société civile et le PNUE est une condition préalable en la matière. La coordination interdivisionnelle efficace de la société civile au sein du PNUE, le recours aux technologies basées sur Internet et le présent guide constituent trois instruments à disposition. Internet, en particulier, fera l'objet d'un examen approfondi puisqu'il représente un outil efficace de soutien des réseaux d'OSC, permet au PNUE de diffuser des informations vers un large public et facilite la circulation des informations.



Au niveau de la gouvernance, la société civile doit contribuer de manière utile au débat intergouvernemental, et le PNUE peut aider à établir une fructueuse relation entre les gouvernements et la société civile. Les mécanismes existants, tels que les dialogues multi-acteurs établis par le CNUDD, ainsi que la réforme actuelle en cours au sein du système des Nations Unies, pourront inspirer le PNUE à cet égard. Au niveau de la mise en œuvre, le défi est d'intégrer efficacement la participation de la société civile dans tous les programmes du PNUE. Le PNUE devra montrer sa créativité en trouvant de nouvelles manières de former des partenariats avec la société civile, et en s'ouvrant à un plus grand nombre OSC, incluant toutes les parties prenantes.



Importance des nouvelles technologies de communication

Pour conclure, en tant qu'agence principale des Nations Unies pour la gouvernance environnementale intergouvernementale, le PNUE peut faciliter et encourager les synergies entre tous les acteurs impliqués. Il est déjà au travail en la matière : le Groupe de gestion environnementale du PNUE (PNUE/GGE) cherche à améliorer la coopération et l'action commune au sein et au-delà de système des Nations Unies, y compris la Banque mondiale, l'OMC et la société civile. Les membres du GGE proviennent principalement des agences spécialisées des Nations Unies et des Accords Multilatéraux sur l'Environnement. Le PNUE assure le secrétariat aussi bien pour le GGE, [emg@unep.ch](mailto:emg@unep.ch), que pour le Réseau environnement de Genève, [www.environmenthouse.ch](http://www.environmenthouse.ch). Ce dernier cherche à accroître l'efficacité de l'action environnementale à travers une collaboration plus étroite entre les organisations des Nations Unies et les OSC internationales. ■

